

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**SCIENCES ÉCONOMIQUES  
ET SOCIALES**  
**ÉCONOMIE ET GESTION**  
*classes de seconde  
première et terminale*

F

Z-18

(1,84)

TABLES OBJECTIFS/PROGRAMMES/INSTRUCTIONS

# LE RÉSEAU DU CNDP

F 7-18(1,84)

**AIX-**  
31, b  
1323  
Tél. :

**Avig**  
8, ru  
Tél. :

**Digr**  
22, r  
0400  
Tél. :

**Gap**  
14, a  
Tél. :

**Sain**  
10, r  
9748  
Tél. :

**AJA**  
8, cc  
BP 8  
Tél. :

**Basl**  
Boul  
2020  
Tél. : (95) 31-17-92

## AMIENS

45, rue Saint-Leu et 1, rue Baudelocque,  
BP 2605, 80026 Amiens Cedex  
Tél. : (22) 92-07-08

## Beauvais

22, avenue Victor-Hugo,  
BP 321, 60030 Beauvais Cedex  
Tél. : (4) 445-25-30

## Laon

Avenue de la République, 02000 Laon  
Tél. : (23) 23-25-02

## BESANÇON

6, rue des Fusillés,  
BP 1153, 25000 Besançon Cedex  
Tél. : (81) 81-02-05

## Belfort

Tour des 4-As, rue de l'As-de-Carreau,  
90009 Belfort Cedex  
Tél. : (84) 28-50-27

## Lons-le-Saunier

1, rue Anne-Frank,  
BP 324, 39015 Lons-le-Saunier  
Tél. : (84) 47-22-86

## Vesoul

École Normale mixte,  
route de Saint-Loup,  
BP 2, 70000 Vesoul R.P. AN 1  
Tél. : (84) 75-14-34

## BORDEAUX

75, cours d'Alsace-Lorraine,  
33075 Bordeaux Cedex  
Tél. : (56) 81-12-92

## Agen

48 B, rue René-Cassin, 47000 Agen  
Tél. : (53) 66-55-86 et 52-60

## Bordeaux

(CDDP de la Gironde),  
75, cours d'Alsace-Lorraine,  
33075 Bordeaux Cedex  
Tél. : (56) 81-12-92

## Mont-de-Marsan

École du Peyrouat,  
BP 401, 40012 Mont-de-Marsan  
Tél. : (58) 75-43-11

## Pau

3, avenue Nitot, BP 299,  
64016 Pau Cedex  
Tél. : (59) 30-23-18

## Périgueux

École normale mixte, 39, rue Paul-Mazy,  
24000 Périgueux  
Tél. : (53) 08-98-00

Sciences économiques et sociales, économie et gestion : classes de  
seconde, première et terminale / Ministère de l'Éducation Nationale,  
Direction des Lycées. - Rééd. - [Paris], 1984. - 47 S. - (Horaires,  
objectifs, programmes, instructions). - (Brochure / Centre National de  
Documentation Pédagogique ; 6022)

Einheitssacht.: Lehrplan <France> / Wirtschafts- und Sozialkunde / 1984

84/4771

2, rue Pape-Carpentier, 03000 Moulins  
Tél. : (70) 46-07-66

## Montluçon

29, av. Jules-Ferry, 03100 Montluçon  
Tél. : (70) 05-14-25

## Vichy

Groupe scolaire Pierre-Coulon,  
allée des Ailes, 03200 Vichy  
Tél. : (70) 31-50-40

## CRÉTEIL

Cité administrative,  
annexe du Rectorat, route de Choisy,  
94000 Créteil  
Tél. : (1) 207-60-22, poste 21

## Bobigny

École mixte Marcel Cachin,  
rue Marcel-Cachin, 93000 Bobigny  
Tél. : (1) 838-51-76

## Créteil

Collège Louis-Issaurat,  
quartier du Palais,  
rue Raymond-Poincaré, 94000 Créteil  
Tél. : (1) 207-86-35 et 27-37

## Melun

École normale, rue de l'Hôpital,  
77000 Melun  
Tél. : (6) 452-52-28

## DIJON

Campus universitaire de Montmuzard,  
bd Gabriel, BP 490, 21013 Dijon Cedex  
Tél. : (80) 65-46-34

## Auxerre

École normale d'instituteurs,  
25, avenue Pasteur, 89000 Auxerre  
Tél. : (86) 52-57-14

## Mâcon

2, rue Jean-Bouvet, 71000 Mâcon  
Tél. : (85) 38-71-77

## Nevers

1 bis, rue Charles-Roy, 58000 Nevers  
Tél. : (86) 61-45-90

## FORT DE FRANCE

École normale, bâtiment IV,  
Pointe des Nègres, BP 529 ou 677,  
97262 Fort-de-France Cedex  
Tél. : (19-596) 71-85-86

## Cayenne

Boulevard de la République,  
BP 762, 97305 Cayenne  
Tél. : (19-594) 31-24-90

## Pointe-à-Pitre

Cité scolaire de Baimbridge,  
BP 378, 97162 Pointe-à-Pitre  
Tél. : (19-590) 82-09-56

## Dunkerque

Groupe scolaire Kléber,  
boulevard du 8-Mai 1945,  
59240 Dunkerque  
Tél. : (28) 69-38-72

## Valenciennes

6, rue Jehan-de-Liège,  
59326 Valenciennes  
Tél. : (27) 30-08-70

## LIMOGES

23, avenue Alexis-Carrel  
87036 Limoges Cedex  
Tél. : (55) 01-32-50

## Guéret

la République,

Georg-Eckert-Institut  
BS78



1 177 732 X

56

ombes,  
uille Cedex  
38

de-de-Lassalle,  
ex 1  
75

ie  
Bresse Cedex  
55

as, Allée Michel-Ange,  
onne  
91

## MONTPELLIER

Allée de la Citadelle,  
34064 Montpellier Cedex  
Tél. : (67) 60-74-66

## Carcassonne

56, avenue du Docteur Henri-Gout,  
11012 Carcassonne  
Tél. : (84) 47-05-02

## Mende

Avenue du Père-Coudrin, 48005 Mende  
Tél. : (66) 65-10-32

## Nîmes

58, rue Rouget-de-Lisle, 30000 Nîmes  
Tél. : (66) 67-85-19

## Perpignan

Place Jean-Moulin,  
66020 Perpignan Cedex  
Tél. : (68) 50-76-80

ministère de l'éducation nationale  
direction des lycées

---

**sciences économiques  
et sociales**

**économie et gestion**  
**classes de seconde**  
**première et terminale**

Georg-Eckert-Institut  
für internationale  
Schulbuchforschung  
Braunschweig  
Schulbuchbibliothek

84/4771

---

**1984**

**Rédition**

centre national de documentation pédagogique

Ministère de l'Éducation  
Direction des livres

---

Sciences économiques  
et sociales  
deuxième et troisième  
années de secondaire  
premier de français

1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

---

F  
7-18(1,84)

# Sommaire

Pages

## HORAIRES

Classe de Seconde .....	7
Classes de Première et Terminale .....	12

## SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

### PROGRAMMES :

Classe de Seconde : option « initiation économique et sociale »	21
Classes de Première et Terminale :	
Sciences économiques et sociales : section B .....	23
Option « économie et sciences sociales » : toutes sections excepté B .....	26

### INSTRUCTIONS :

Principes généraux .....	29
Classe de Seconde .....	32
Classes de Première B et Terminale B .....	35
Classes de Première et Terminale (toutes sections excepté B)	37

## ÉCONOMIE ET GESTION

### CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE (toutes sections) :

Préambule au programme .....	41
Programme .....	42



# HORAIRES

## **TEXTES OFFICIELS**

### **Arrêté du 31 octobre 1980**

*B. O. n° 41 du 20 novembre 1980, p. 3282*

### **Arrêté du 13 mai 1981**

*B. O. n° 24 du 18 juin 1981, p. 1921*

### **Arrêté du 10 juillet 1981**

*B. O. n° 31 du 3 septembre 1981, p. 2459*

### **Arrêté du 5 octobre 1981**

*B. O. n° 41 du 12 novembre 1981, p. 3392*

### **Arrêté du 24 novembre 1981**

*B. O. n° 45 du 10 décembre 1981, p. 3871*

### **Arrêté du 29 décembre 1981**

*B. O. n° 3 du 21 janvier 1982, p. 247*

### **Arrêté du 24 mai 1983**

*B. O. n° 23 du 9 juin 1983, p. 1859*

## CLASSE DE SECONDE

**Arrêté du 31 octobre 1980**

(Lycées : bureau DL 3)

*Organisation des enseignements et aménagement des horaires de la classe de Seconde des lycées*

**Article premier.** — Tous les élèves de la classe de Seconde des lycées, à l'exception de ceux qui ont choisi de s'inscrire dans l'une des sections conservant leur régime spécifique et figurant dans l'annexe n° 4 ci-après, reçoivent une formation organisée suivant les dispositions du présent arrêté.

Cette formation, qui s'inscrit dans la préparation du baccalauréat de l'enseignement du second degré, dans la préparation du baccalauréat de technicien ou dans celle du brevet de technicien, concourt à la détermination des sections de Première et de Terminale dans lesquelles les élèves continueront leurs études en vue de l'obtention de ces diplômes.

**Art. 2 (modifié par l'arrêté du 24 novembre 1981).** — Les élèves de la classe de Seconde reçoivent, dans le cadre des mêmes programmes et selon les mêmes horaires, un enseignement dispensé dans les disciplines énumérées ci-dessous :

Français ;  
Histoire. Géographie. Instruction civique ;  
Première langue vivante ;  
Mathématiques ;  
Sciences physiques ;  
Sciences naturelles ;  
Education physique et sportive.

**Art. 3.** — En plus de l'enseignement dispensé dans les disciplines énumérées à l'article 2 ci-dessus, les élèves doivent suivre également :

Soit l'un des enseignements technologiques spécialisés figurant dans l'annexe n° 2 a intégrée au présent arrêté ;

Soit, cumulativement, un enseignement d'initiation économique et sociale et l'un des enseignements optionnels dispensés dans les lycées et figurant dans l'annexe n° 2 b intégrée au présent arrêté.

**Art. 4.** — S'ils le désirent, les élèves peuvent en outre suivre des enseignements complémentaires dispensés dans les lycées et figurant dans l'annexe n° 3 intégrée au présent arrêté.

**Art. 5.** — Pour choisir les enseignements visés aux articles 3 et 4 ci-dessus, les élèves disposent des informations nécessaires sur l'organisation des enseignements conduisant aux diverses séries des baccalauréats et aux brevets de technicien.

**Art. 6** (abrogé par l'arrêté du 24 mai 1983).

**Art. 7.** — Les dispositions du présent arrêté entreront en application à la rentrée de l'année scolaire 1981-1982. Toute disposition contraire sera abrogée à cette date.

### ANNEXE I

(Modifiée par l'arrêté du 24 novembre 1981)

#### Enseignement des disciplines figurant à l'article 2

Enseignements	Horaires	Observations
	(Heures)	
Français .....	5	
Histoire, Géographie, Instruction civique .....	4	
Langue vivante I .....	3	
Mathématiques .....	2,5 + (1,5)	
Sciences physiques .....	2 + (1,5)	
Sciences naturelles .....	0,5 + (1,5)	*
Education physique et sportive .....	2	

\* Les conditions de mise en œuvre progressive de cet enseignement seront précisées par instructions du ministère de l'Éducation nationale.

## ANNEXE II

(Modifiée par l'arrêté du 5 octobre 1981)

### Enseignements optionnels

Enseignements	Horaires	Observations
	(Heures)	
<b>2 a Enseignements technologiques spécialisés</b>		
Technologies industrielles .....	3,5 + (7,5)	*
Sciences et technologie des laboratoires ....	2 + (9)	
Sciences médico-sociales .....	5 + (6)	
Arts appliqués .....	3 + (8)	
<b>2 b Autres enseignements optionnels</b>		
<b>Initiation économique et sociale .....</b>	<b>2</b>	
Grec .....	3	
Latin .....	3	
Langue vivante II .....	3	
Latin-Grec « grand débutant » .....	5	
Langue vivante II « grand débutant » .....	5	
Gestion .....	4 + (1)	
Technologie .....	3	
Enseignement artistique (arts plastiques) ....	4	
Enseignement artistique (musique) .....	4	
Activités sportives spécialisées .....	3	

\* La partie d'horaire (7,5 heures) comprend 5,5 heures en groupes d'atelier.

## ANNEXE III

(Modifiée par l'arrêté du 10 juillet 1981)

### Enseignements optionnels complémentaires

Enseignements	Horaires	Observations
	(Heures)	
Les enseignements optionnels énoncés dans l'annexe 2 b .....		*
Langue vivante III .....	3	
Enseignement artistique (arts plastiques ou musique)	2	
Préparation à la vie sociale et familiale .....	1	
Dactylographie .....	2	**
Education manuelle et technique .....	2	

\* Cf. annexe 2 b.

\*\* Uniquement pour les élèves n'ayant pas choisi l'option « Gestion » de l'annexe 2 b.

## ANNEXE IV

### Liste des sections de Seconde conservant un régime spécifique (1)

Section accueillant les élèves se destinant au baccalauréat de technicien Musique (options « instrument » et « danse »).

Sections accueillant les élèves se destinant au brevet de technicien dans les spécialités suivantes :

- Ameublement ;
- Blanchisserie, teinturerie industrielles ;
- Dessinateur en arts appliqués ;
- Dessinateur-maquettiste ;
- Facture instrumentale ;
- Habilleur-réalisateur du spectacle ;
- Hôtellerie ;
- Industries graphiques ;
- Machiniste-constructeur du spectacle ;
- Métiers de la musique ;
- Miroiterie ;
- Papetier ;
- Podo-orthésiste ;
- Représentation ;
- Topographie ;
- Transports ;
- Vêtement.

### Arrêté du 24 mai 1983

(Lycées : bureau DL 3)

*Modification et complément de l'arrêté du 31 octobre 1980 relatif à l'organisation des enseignements et aménagement des horaires de la classe de Seconde des lycées.*

**Article premier.** — Dans le cadre de l'autonomie pédagogique des établissements, les lycées, sur proposition des équipes pédagogiques, peuvent décider de l'utilisation d'une partie de l'enveloppe horaire d'enseignement de la classe de Seconde fixée, pour chaque discipline, par l'arrêté du 31 octobre 1980 modifié.

Pour chaque enseignement, l'horaire de chaque élève doit être au moins égal au minimum fixé dans les tableaux figurant à l'annexe du présent

(1) A cette liste s'ajoute celle résultant de l'arrêté du 13 mai 1981 dont l'article premier est ainsi rédigé : « Pour les formations conduisant aux brevets de technicien « fabrication mécanique de la chaussure », « production et utilisation des cuirs et peaux », « tourisme », « négoce et réparation de matériels », « automobile (technique et service) », « commerce de l'ameublement », « construction et aménagement d'ensembles : structure, agencement, menuiserie », l'application de l'arrêté du 31 octobre 1980 portant organisation des enseignements et aménagement des horaires de la classe de Seconde des lycées est différée jusqu'à une date qui sera fixée par le ministre de l'Education. »

article. Toutefois, ces horaires peuvent être répartis non uniformément sur l'année scolaire.

**Art. 2.** — L'article 6 de l'arrêté susvisé est abrogé.

**Art. 3.** — Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 1983-1984.

## ANNEXE

**Tableau n° 1 : enseignements communs**

Enseignements	Enveloppe horaire *	Horaire minimal de chaque élève
	(Heures)	(Heures)
Français .....	5	4
Histoire, géographie, instruction civique .....	4	3
Langue vivante I .....	3	2,5
Mathématiques .....	2,5 + (1,5)	3
Sciences physiques .....	2 + (1,5)	3
Sciences naturelles (1) .....	0,5 + (1,5)	2
Education physique et sportive .....	2	2

(1) La mise en œuvre de cet enseignement continuera de se faire progressivement.

\* L'enveloppe horaire entre parenthèses est calculée sur la base d'effectifs réduits selon les normes en vigueur.

**Tableau n° 2 : enseignements optionnels**

Enseignements	Enveloppe horaire *	Horaire minimal de chaque élève
	(Heures)	(Heures)
<b>a) Enseignements technologiques spécialisés :</b>		
Technologies industrielles .....	3,5 + (7,5)	8
Sciences et technologie des laboratoires ...	2 + (9)	8
Sciences médico-sociales .....	5 + (6)	8
Arts appliqués .....	3 + (8)	8
<b>b) Autres enseignements optionnels :</b>		
<b>Initiation économique et sociale .....</b>	<b>2</b>	<b>1,5</b>
Latin, grec .....	3	2,5
Langue vivante II .....	3	2,5
Latin, grec « grand débutant » .....	5	3
Langue vivante II « grand débutant » .....	5	3

Enseignements	Enveloppe horaire *	Horaire minimal de chaque élève
	(Heures)	(Heures)
Gestion et informatique .....	2 + 1	2,5
Dactylographie .....	2	1,5
Technologie .....	3	2,5
Enseignement artistique (arts plastiques) ...	4	3
Enseignement artistique (musique) .....	4	3
Activités sportives spécialisées .....	3	2,5

**Tableau n° 3 : enseignements optionnels complémentaires**

Enseignements	Enveloppe horaire *	Horaire minimal de chaque élève
	(Heures)	(Heures)
Enseignements optionnels énoncés au tableau n° 2		
Langue vivante III .....	3	2,5
Enseignement artistique (arts plastiques ou musique) .....	2	1,5
Préparation à la vie sociale et familiale .....	0 + (1)	1
Education manuelle et technique .....	2	1,5

\* L'enveloppe horaire entre parenthèses est calculée sur la base d'effectifs réduits selon les normes en vigueur.

## CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE

**Arrêté du 29 décembre 1981**

(Lycées : bureau DL 3)

*Organisation et horaires, dans les classes de Première et les classes Terminales des lycées, des enseignements sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement du second degré.*

**Article premier.** — Après la classe de Seconde, les sections de lycées dans lesquelles les études sont sanctionnées par l'examen du baccalauréat de l'enseignement du second degré dans l'une des séries A, B, C, D, E sont organisées comme il est indiqué ci-après :

Les enseignements des classes de Première et des classes Terminales comprennent des enseignements obligatoires et des enseignements optionnels complémentaires.

Les enseignements obligatoires portent :

Dans chaque section, sur les disciplines fondamentales caractéristiques de la section considérée ;

Et dans les sections A ou B, sur des disciplines optionnelles choisies par les élèves dans le cadre des dispositions mentionnées à l'article 2.

Les enseignements optionnels obligatoires ou complémentaires sont choisis par les élèves parmi ceux qui sont organisés par leur lycée ou, le cas échéant, par un autre lycée lorsqu'une convention existe à cet effet entre les deux établissements. La même option ne peut être choisie au titre des enseignements optionnels obligatoires et des enseignements optionnels complémentaires.

**Art. 2.** — L'organisation et les horaires des enseignements obligatoires délivrés dans chaque section sont indiqués par le tableau annexé n° 1 en ce qui concerne les classes de Première et par le tableau annexé n° 2 en ce qui concerne les classes Terminales.

Les enseignements de langues anciennes ou de langues vivantes pouvant être suivis au titre des options obligatoires par les élèves des sections A et B sont indiqués par le tableau n° 3 annexé.

Les enseignements optionnels complémentaires organisés dans les classes de Première et les classes Terminales sont indiqués par le tableau annexé n° 4, a.

Le tableau annexé n° 4, b, indique les enseignements optionnels complémentaires prévus spécifiquement pour les classes Terminales des sections A et B ; les modalités de leur mise en œuvre sont fixées par le ministre de l'Education nationale.

Dans ces tableaux, la part de l'horaire qui, le cas échéant, fait l'objet d'un enseignement par groupe d'effectif réduit, est mentionnée entre parenthèses.

**Art. 3.** — Les études sanctionnées par le baccalauréat de l'enseignement du second degré dans la série A peuvent être effectuées soit dans la section A 1, soit dans la section A 2, soit dans la section A 3.

L'accès aux classes Terminales des sections A 1 et A 3 est subordonné à l'accomplissement de la scolarité de Première dans la même section.

**Art. 4.** — L'accès à la classe Terminale de la section B est subordonné à l'accomplissement de la scolarité de Première dans la même section.

**Art. 5.** — Les études sanctionnées par le baccalauréat de l'enseignement du second degré dans les séries C et D sont effectuées dans une même classe de Première scientifique (Première S).

Les élèves sont admis en classe Terminale dans l'une ou l'autre des sections C et D, au vu et en fonction de leurs vœux, ou de ceux de leur famille s'ils sont mineurs, et de l'ensemble des résultats obtenus en classe de Première S.

**Art. 6.** — L'accès à la classe de Première de la section E est ouvert aux seuls élèves ayant suivi en Seconde l'option technologique spécialisée de technologies industrielles.

L'accès à la classe Terminale de la section E est subordonné à l'accomplissement de la scolarité de Première dans la même section.

**Art. 7.** — Par dérogation aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, et dans les conditions fixées par le ministre de l'Education nationale, l'accès aux classes Terminales des sections comportant des enseignements optionnels obligatoires est autorisé aux élèves ayant accompli leur scolarité de Première dans une autre section, à la condition que ces élèves aient suivi en Première les enseignements correspondants au titre des enseignements obligatoires ou complémentaires.

En outre, à titre exceptionnel, un élève ne remplissant pas les conditions qui sont mentionnées dans les articles 3 à 6 inclus du présent arrêté pour l'admission dans une section peut être admis dans celle-ci par le chef d'établissement après examen du livret scolaire si cumulativement :

Il bénéficie d'un avis favorable motivé, spécialement formulé par le conseil de la classe dont il est issu ;

Il satisfait, le cas échéant, aux contrôles organisés à cet effet conformément aux instructions du ministre de l'Education nationale.

**Art. 8.** — En tant que de besoin, le ministre de l'Education nationale fixe les conditions de l'organisation par les établissements des enseignements optionnels obligatoires et des enseignements optionnels complémentaires.

**Art. 9.** — Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée 1982 en ce qui concerne les classes de Première et à la rentrée 1983 en ce qui concerne les classes Terminales. En tant que de besoin, le ministre de l'Education nationale fixe les dispositions transitoires applicables lors de ces rentrées aux élèves admis à redoubler les classes correspondantes.

Toutes dispositions contraires sont abrogées aux dates d'application indiquées ci-dessus.

## ANNEXES

TABLEAU N° 1

## Horaires des enseignements obligatoires

## Classes de Première

Disciplines	A			B	S	E
	A 1	A 2	A 3			
<b>DISCIPLINES FONDAMENTALES</b>						
Français .....	5	5	5	4	4	4
Histoire, géographie, instruction civique .....	4	4	4	4	4	2
Langue vivante étrangère 1 .....	3	3	3	3	3	3
Sciences naturelles .....	1 + (1)	1 + (1)	1 + (1)	1 + (1)	1 + (1,5)	
Sciences physiques .....	0,5 + (1)	0,5 + (1)	0,5 + (1)	0,5 + (1)	3,5 + (1,5)	3,5 + (1,5)
Mathématiques .....	5	2	2	5	6	6
<b>Sciences économiques et sociales</b> .....				<b>3 + (1)</b>		
Technologie (**)						12
Education physique .....	2	2	2	2	2	2
<b>OPTIONS</b>						
<b>Langues anciennes et vivantes</b> .....	(a)	(b)	(a)	(a)		
Enseignements artistiques (c) .....			4			
<b>Totaux</b> .....	<b>25,5</b>	<b>25,5</b>	<b>26,5</b>	<b>28,5</b>	<b>26,5</b>	<b>34</b>

(a) Une option de trois heures, au choix : latin ou grec ou langue vivante (2) (\*) ; l'horaire est porté à cinq heures en latin, grec ou langue vivante étrangère 2 pour les élèves en ayant commencé l'étude en Seconde.

(b) Deux options de trois heures : soit choisies parmi latin, grec, langue vivante 2 (\*), soit constituées par le groupement de langues vivantes 2 et 3 (\*) ou 2 (\*) et 3 : l'horaire de latin, grec ou langue vivante étrangère 2 est porté à cinq heures pour les élèves en ayant commencé l'étude en Seconde.

(c) Education musicale ou arts plastiques et architecture.

(\*) Langue vivante étrangère ou langue régionale.

(\*\*) Dont quatre heures de travaux pratiques par groupes d'atelier.

TABLEAU N° 2

## Horaires des enseignements obligatoires

## Classes Terminales

Disciplines	A			B	C	D	E
	A 1	A 2	A 3				
<b>DISCIPLINES FONDAMENTALES</b>							
Philosophie .....	8	8	8	5	3	3	3
Histoire, géographie, instruction civique.	4	4	4	4	3	3	
Langue vivante étrangère 1 .....	3	3	3	3	2	2	2
Sciences naturelles .....					1 + (1)	2 + (3)	
Sciences physiques .....					3,5 + (1,5)	3,5 + (1,5)	3,5 + (1,5)
Mathématiques .....	5	2	2	5	8 + (1)	6	8 + (1)
<b>Sciences économiques et sociales</b> .....				<b>4 + (1)</b>			
Technologie (**) .....							11
Education physique .....	2	2	2	2	2	2	2
<b>OPTIONS</b>							
Langues anciennes et vivantes .....	(a)	(b)	(a)	(a)			
Enseignements artistiques (c) .....			4				
Totaux .....	25	25	26	27	26	26	32

(a) Une option de trois heures, au choix : latin ou grec ou langue vivante 2 (\*) ; l'horaire est porté à cinq heures en langue vivante étrangère 2 pour les élèves ayant commencé l'étude de cette langue en classe de Seconde.

(b) Deux options de trois heures : soit choisies parmi latin, grec, langue vivante 2 (\*), soit constituées par langue vivante 2 (\*) et langue vivante 3 ou langue vivante 2 et langue vivante 3 (\*).

L'horaire de langue vivante étrangère 2 est porté à cinq heures pour les élèves ayant commencé l'étude de cette langue en classe de Seconde.

(c) Education musicale ou arts plastiques et architecture.

(\*) Langue vivante étrangère ou langue régionale.

(\*\*) Dont 4 heures de travaux pratiques par groupes d'atelier.

TABLEAU N° 3

**Options pouvant être choisies par les élèves des sections A et B  
au titre des enseignements obligatoires**

*Classes de Première et classes Terminales*

Disciplines	Durée	Observations
3 a Latin .....	3 h	Pour les élèves ayant commencé l'étude de la langue en classe de Seconde, l'horaire est porté à 5 heures en classe de Première. La mesure est étendue à la classe Terminale en ce qui concerne les langues vivantes étrangères 2.
Grec .....	3 h	
Langue vivante 2 (*) .....	3 h	
Langue vivante 3 (*) couplée avec langue vivante 2.	3 h	
3 b Education musicale .....	4 h	En section A 3.
Arts plastiques et architecture .	4 h	Idem.

(\*) Langue vivante étrangère ou langue régionale.

TABLEAU N° 4 a

**Enseignements optionnels complémentaires**

*Classes de Première et classes Terminales*

Disciplines	Durée	Observations
Latin .....	3 h	Pour toutes sections (*).
Grec .....	3 h	Pour toutes sections (*).
Langues vivantes 2 (**)	3 h	Pour toutes sections (*).
Langues vivantes 3 (**)	3 h	Pour toutes sections.
Technologie .....	3 h	Pour toutes sections excepté E.
<b>Economie et gestion</b> .....	<b>4 h</b>	<b>Pour toutes sections.</b>
<b>Economie et sciences sociales</b> .....	<b>2 h</b>	<b>Pour toutes sections excepté B.</b>
Français (classes Terminales) .....	2 h	Pour toutes sections.
Education musicale .....	2 h	Pour toutes sections.
Arts plastiques .....	2 h	Pour toutes sections.
Enseignement manuel et technique.	2 h	Pour toutes sections.
Activités sportives spécialisées ....	3 h	Conditions réservées.

(\*) Pour les élèves ayant commencé l'étude de la langue en classe de Seconde, l'horaire est porté à cinq heures en classe de Première. La mesure est étendue à la classe Terminale en ce qui concerne les langues vivantes étrangères 2.

(\*\*) Langue vivante étrangère ou langue régionale.

TABLEAU N° 4 b

**Enseignements optionnels complémentaires**

*Classes Terminales*

Disciplines	Options	Observations
Sciences physiques .....	1 + (1)	Pour sections A et B seulement.
Sciences naturelles .....	1 + (1)	Pour sections A et B seulement.

**SCIENCES ECONOMIQUES  
ET SOCIALES**

**TEXTES OFFICIELS**

**Arrêté du 26 janvier 1981, annexe II**

*B. O. n° spécial 2 du 26 mars 1981, p. 23*

**Arrêté du 9 mars 1982, annexe I et III**

*B. O. n°s spécial 4 du 29 avril 1982, p. 5 et spécial 5 du 24 juin 1982, p. 93*

# PROGRAMMES

## Classe de Seconde

### OPTION « INITIATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE »

(Deux heures hebdomadaires)

#### I

Récapitulation et mise en ordre des connaissances acquises, permettant de situer l'économie et la société françaises, dans leur état actuel, par rapport aux principales **formes d'organisation économique et sociale** passées et présentes et de rappeler la notion de circuit économique.

#### II

**La population active** (définition et mesure, répartition par secteurs. évolution). Les catégories socio-professionnelles.

**L'entreprise, productrice de biens et de services :**

La **diversité** des entreprises, selon la nature de leurs activités, leur statut, leurs dimensions.

Le **fonctionnement** de l'entreprise.

**L'organisation du travail et les problèmes sociaux dans l'entreprise.**

#### III

**La famille**, en tant que groupe social élémentaire.

**Le ménage**, en tant qu'unité économique.

**Les revenus** du ménage, leur formation, leurs différents types ; revenus primaires et redistribution des revenus.

**La consommation.** Structure et évolution de la consommation des ménages. La consommation des biens collectifs. Rôle économique du consommateur.

**L'épargne ;** ses formes et ses emplois. La notion de **patrimoine.**

#### IV

**L'économie nationale.** Ses équilibres et ses déséquilibres : présentation simple de leurs principaux indicateurs (niveau et mouvement des prix, situation de l'emploi, état des échanges extérieurs).

# Classes de Première et Terminale

## SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

### CLASSE DE PREMIÈRE B

(Horaire hebdomadaire : trois + une heure)

#### Economie et société française

L'étude de ce programme sera conduite de façon à mettre en valeur les liens d'interdépendance qui unissent les réalités économiques, sociales, politiques sur lesquelles il porte.

#### *I. STRUCTURES, ORGANISATION, INSTITUTIONS SOCIALES ET POLITIQUES*

1. Les groupes sociaux et les rapports sociaux : éléments de description et d'analyse.
2. La vie associative. Les syndicats.
3. Culture et société. Unité et diversité culturelles de la Nation. La socialisation.
4. La Nation et l'Etat. Le système politique, ses principes et sa pratique.

#### *II. STRUCTURES ET MÉCANISMES ÉCONOMIQUES*

1. Description et mesure des activités macro-économiques et micro-économiques :  
Principes et présentation simplifiée de la comptabilité nationale (secteurs institutionnels, opérations, agrégats, tableau économique d'ensemble) ;  
Présentation simplifiée des comptes d'entreprise.
2. Analyse structurelle de la production : branches, secteurs, filières ; stratégies d'entreprise.
3. La monnaie : création, formes, fonctions ; le rôle des banques.
4. Marchés et prix.
5. L'échange international.

#### *III. ROLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ÉTAT*

1. Les fonctions anciennes de l'Etat et leur extension récente.
2. L'Etat et les collectivités régionales et locales.
3. Principes, instruments et portée de la politique économique et sociale : budget et fiscalité ; politique monétaire ; plan ; secteur public ; interventions publiques.

## CLASSE TERMINALE B

(Horaire hebdomadaire : quatre + une heure)

### **Développement économique et changement social**

L'étude de ce programme s'appuiera sur des exemples concrets, toujours situés dans le temps et dans l'espace, et présentant l'évolution économique et sociale sur une longue période.

#### *I. TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS INDUSTRIELS CAPITALISTES*

1. Mutations démographiques.
2. Mutations de l'appareil productif :  
Croissance des entreprises en investissement ;  
Progrès technique et productivité ;  
Nouvelles formes de la gestion, de l'organisation du travail et des relations sociales dans les entreprises.
3. Les marchés du travail :  
Formation et qualification ;  
Offre et demande d'emploi ;  
Mobilité géographique et professionnelle.
4. La mobilité sociale. Les changements du système des valeurs et de l'apprentissage social.
5. La consommation. Niveaux et modes de vie.
6. L'évolution des fonctions économiques et sociales de l'Etat.
7. L'internationalisation de la production et des échanges :  
La division internationale du travail ;  
Le système monétaire international.
8. Les crises, leurs différents aspects, les politiques de lutte contre la crise.

#### *II. TRANSFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DANS LES PAYS SOCIALISTES INDUSTRIALISÉS*

1. Les principes d'organisation et leur mise en œuvre :  
L'appropriation collective des moyens de production ; la planification (principes d'allocation des ressources et d'affectation du travail, rôle des prix) ; les réformes économiques, leur portée, leurs limites.
2. Les transformations sociales :  
Tendances démographiques ;  
Population active, formation, emploi ;  
Organisation et relations du travail ;  
Consommation, niveaux et modes de vie ;  
Principes et réalités de l'organisation sociale.

3. Les formes spécifiques de crise.
4. Les relations économiques entre pays socialistes et avec le reste du monde.

### *III. LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LEUR PLACE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE*

1. Origines et caractères du sous-développement. Disparité des situations actuelles.
2. Diversité des stratégies de développement.
3. Pays en voie de développement et relations internationales. Tentatives d'action internationale en faveur du développement.

## **OPTION « ÉCONOMIE ET SCIENCES SOCIALES »**

(Deux heures hebdomadaires)

CLASSE DE PREMIÈRE A, S, E

### **Les structures sociales, politiques et économiques de la France**

#### *LES STRUCTURES SOCIALES*

Méthodes d'analyse (recueil, traitement et interprétation des données empiriques).

Principes de classification des groupes sociaux.

La mobilité sociale.

Les formes et l'évolution des rapports sociaux.

#### *LES STRUCTURES POLITIQUES*

Notions d'Etat, de pouvoir, d'opinion.

Le système politique (institutions et forces politiques). Les problèmes de la décentralisation.

Les libertés publiques.

Les moyens d'information (presse, radio, télévision ...).

#### *LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES*

Description et mesure de l'activité économique de la Nation (éléments de comptabilité nationale).

Les structures de l'appareil productif : entreprises, branches, secteurs, filières.

La monnaie et les banques.

Notions de politique économique et de politique sociale.

CLASSE TERMINALE A, C, D, E

### **Aspects économiques, sociaux et politiques du monde contemporain**

#### *LA DISPARITÉ DES NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT ET LA DIVERSITÉ DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX CROISSANCE ET CRISES*

La croissance économique : définition et mesure.

Les formes et les étapes de la croissance dans les pays capitalistes et dans les pays socialistes : description et essai d'analyse.

Les formes de crise dans les pays capitalistes et dans les pays socialistes : description et essai d'analyse.

Les stratégies de développement.

### *L'INTERNATIONALISATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE*

Le développement et la structure des échanges économiques internationaux.

L'internationalisation de la production.

Le système monétaire international et ses difficultés.

Les effets sur les pays en voie de développement.

### *CULTURE ET SOCIÉTÉ*

Culture, sous-cultures, unité et diversité culturelles.

Les processus de socialisation.

Les conflits entre cultures ; l'acculturation ; cultures dominantes et cultures dominées.

### *LA DIVERSITÉ DES RÉGIMES POLITIQUES. ESSAI DE TYPOLOGIE*



## INSTRUCTIONS

L'expérience, en une quinzaine d'années, a largement confirmé la valeur des conceptions qui ont inspiré la fondation de l'enseignement économique et social. Aussi les instructions données lors de ses débuts (circulaires IV 67-446 du 12 octobre 1967 et IV 68-407 du 14 octobre 1968) conservent-elles encore tout leur intérêt. Il reste naturellement à prendre en compte, pour les redéfinir, les leçons reçues au fil des ans, les nouvelles conditions d'insertion de cet enseignement dans la structure des lycées, et les nouveaux programmes dont il vient d'être pourvu.

### I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'originalité d'un tel enseignement est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés d'aujourd'hui, et d'intégrer cette acquisition à la formation générale des élèves, à leur culture.

Cette acquisition ne peut être évidemment que progressive. Il s'agit d'assurer l'application correcte d'un esprit « expérimental » à l'étude des réalités en cause, de fournir les premiers éléments d'une « perception » de ces réalités, de développer des habitudes intellectuelles propres à leur « analyse ». L'entreprise ne va pas sans risques, elle n'offre pas le confort d'un enseignement clos sur lui-même. L'élève est d'avance plus ou moins informé et engagé, il dispose d'un jeu de notions plus ou moins claires, ou de préjugés, il est soumis plus ou moins directement à des « mythologies ». Inversement, tenter de substituer à cette imprégnation confuse la maîtrise de schémas ou de modèles d'explication, maîtrise difficile par nature et plus illusoire encore si l'on veut trop hâtivement les y amener, peut durcir de jeunes esprits et ne les aider en rien à poursuivre de sérieuses études de sciences économiques et sociales. Double écueil à éviter.

Développer chez eux le sens de l'observation est une première réponse. Observation qui peut d'ailleurs s'exercer à plusieurs niveaux : observation directe (utilisation de l'expérience de l'élève, évidemment « critiquée », ou observation suscitée) ; observation indirecte par l'intermédiaire du document chiffré ; observation indirecte encore, par le relais d'un observateur ou interprète privilégié (analyse de texte). Ainsi est-il possible de

passer de l'environnement immédiat — point d'application utile, mais non exclusif, de cet enseignement — à un monde moins proche.

L'observation doit être située dans un système de « références » où le temps — essentiellement le long terme — et l'espace constituent les principales coordonnées. C'est dire qu'elle doit s'appuyer sur les enseignements d'histoire et de géographie, et rester en étroite liaison avec eux. Mais elle ne saurait viser, bien entendu, à répéter ou à imiter leurs démarches. Il ne s'agit pas de suivre des évolutions dans le détail de leur chronologie, ni de dresser des tableaux tendant à l'exhaustivité. L'encyclopédisme des faits est à proscrire. Mais il faut établir une certaine relativité des phénomènes, prendre une certaine mesure des différences, le cas échéant des permanences ; comprendre le mécanisme de certains passages ou de certaines mutations.

L'observation doit être aussi conduite : l'enseignement économique et social suppose la connaissance d'un vocabulaire, d'un nombre restreint de concepts rigoureusement définis, comme il demande la lecture et la manipulation élémentaire de données numériques et de leur expression graphique. En somme, un langage qu'il convient de rendre progressivement familier aux élèves.

Ce langage, s'il doit rester simple, est cependant difficile à fixer et à circonscrire a priori, dans la mesure où l'enseignement économique et social correspond à plusieurs ordres d'enseignements supérieurs et de recherche, possédant leur problématique, leur code, leurs méthodes propres, et ne prétend par conséquent, en aucune façon, constituer une propédeutique obligatoire et exclusive à aucun d'eux. Il serait en effet dangereux d'engager les élèves dans une spécialisation prématurée, alors qu'ils ne possèdent pas les outils de travail et les modes de réflexion appropriés. Mais il est possible et souhaitable, tout en répondant à un intérêt manifeste chez eux, de les préparer à l'acquisition et de leur faciliter un premier usage de techniques d'observation, de documentation, d'étude quantitative, etc., aussi utiles, en fin de compte, que l'apprentissage de connaissances brutes.

C'est pourquoi s'associe tout naturellement, et s'est effectivement associée, dès l'origine, à ce caractère interdisciplinaire d'un enseignement dont l'unité est essentiellement didactique, la pratique d'une pédagogie active, reposant pour une bonne part sur l'emploi de méthodes inductives. Ses modalités ne peuvent que demeurer très souples. La place des « travaux pratiques » ou « dirigés », celle notamment de l'étude « sur dossier » ou « sur documents », y sont de toute façon très importantes, et l'inclusion dans les horaires (du moins, actuellement, dans les horaires de Première et Terminale B) d'une heure de dédoublement donne sur ce point des facilités qu'il faut savoir exploiter, bien entendu. Mais il n'est pas pour autant nécessaire que les heures « de cours » elles-mêmes se limitent à des exposés « magistraux » ou à des interrogations individuelles, orales ou écrites, de forme « classique ». Bien souvent,

c'est le degré de combinaison et d'intégration du cours et des travaux pratiques qui mesure la réussite de l'enseignement.

Cette réussite suppose en tout cas que le maître s'inspire des conditions concrètes et particulières dans lesquelles il a à exercer son métier — effectif de la classe, « qualité » et homogénéité plus ou moins marquées des élèves, moyens matériels disponibles (documentation écrite et possibilités de reprographie, équipement audio-visuel, éventualité, vraisemblablement appelée à s'étendre, du recours à l'auxiliaire informatique...) — pour définir sa « politique » et ses techniques pédagogiques. Lui contester, à cet égard, une réelle liberté d'appréciation et de décision serait réduire son efficacité. On ne s'étonnera donc pas, compte tenu, aussi, de la diversité de la formation et de la personnalité des professeurs, de trouver, sur le terrain, des pratiques différentes, de voir plus ou moins poussé l'effort fait pour associer les élèves à la construction de leur savoir, ou, par exemple, pour les habituer au travail d'équipe. Il convient d'ajouter que le travail d'équipe des professeurs eux-mêmes, dans la mesure où ils peuvent et souhaitent y recourir (sans exclure la collaboration avec leurs collègues d'autres disciplines), doit être encouragé lui aussi comme un bon instrument d'enrichissement mutuel et d'auto-régulation, pourvu qu'il parvienne à trouver un équilibre satisfaisant entre un individualisme trop sourcilieux et une docilité excessive aux effets d'entraînement ou d'intimidation.

Sans doute cet espace de liberté pédagogique a-t-il ses limites naturelles. Si le programme détermine un savoir dont l'acquisition constitue (avec celle des savoir-faire et surtout de l'attitude intellectuelle qui lui correspond) l'objectif à atteindre, c'est qu'il reste indispensable de maintenir, non pas une uniformité, mais une certaine cohérence nationale de l'enseignement, ne serait-ce qu'au bénéfice des élèves appelés à changer d'établissement en cours d'études, et une capacité moyenne d'accès au baccalauréat, aux formations supérieures, à la vie active. Il appartient au maître de choisir la façon de remplir le contrat que représente la mise en œuvre de ce programme : non pas de le mutiler arbitrairement (et surtout pas selon le procédé le plus paresseux et le moins justifiable qui consiste à en suivre le déroulement mécanique jusqu'à ce que la fin de l'année marque seule le terme de son parcours), mais de doser le temps et l'effort consacrés à chacun de ses éléments, en usant selon le cas de la méthode appropriée, d'adapter les voies et les rythmes de progression qui lui semblent les plus judicieux, de procéder, s'il l'estime opportun, à des regroupements de notions et de questions autour de thèmes permettant de « traiter le programme » tout en prenant au besoin quelque distance avec son libellé. Il pourra le faire, à l'occasion, en répondant à des interrogations nées de l'actualité, interrogations souvent pressantes en ce domaine, et traduisant une curiosité légitime et naturelle des élèves qu'il serait absurde de décevoir au lieu de tirer parti de cette précieuse source de « motivation ». Mais il n'oubliera pas pour autant qu'un laisser-aller conduisant à l'éparpillement, à la divagation, deviendrait inacceptable s'il compro-

mettait la rigueur et la logique interne d'un enseignement que tout professeur a le devoir de construire avec un sens de sa responsabilité inséparable de cette liberté à laquelle il peut prétendre.

## II. CLASSE DE SECONDE

La nouvelle organisation de la classe de Seconde ouvre, pour l'enseignement économique et social, des perspectives de développement que ne lui offrait pas, jusqu'à présent, son confinement dans les divisions A, B. Elle le soumet ainsi à des exigences, non pas contradictoires, mais multiples, et l'invite à l'effort d'adaptation nécessaire pour qu'il puisse s'accommoder de contraintes qui ne doivent en aucune façon dénaturer son esprit.

L'enseignement d' « initiation économique et sociale », désormais donné à la majorité des élèves de Seconde, reste essentiellement un enseignement de formation générale. Il a pour objectifs principaux d'ouvrir plus largement la culture des lycéens sur un ordre de réalités et de réflexions que leurs études antérieures ne leur ont permis d'aborder que d'une façon nécessairement sommaire et non spécifique, de les mettre en mesure de mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent, et notamment son organisation économique, de tirer un meilleur parti de ce que leur apportent à cet égard les moyens de communication extérieurs à l'institution scolaire, de les préparer ainsi à travailler et à agir en adultes — producteurs, consommateurs, mais aussi citoyens — plus lucides, plus libres, donc plus conscients de leurs responsabilités.

En même temps, cette initiation doit également contribuer à éclairer les déterminations que la nouvelle structure des lycées place à la fin de la classe de Seconde. Sans oublier qu'elle ne s'adresse pas seulement aux futurs élèves de Première et Terminale B ou G, il est naturel de faire en sorte qu'elle puisse servir à fonder sur des bases solides et à rendre plus raisonnées les décisions par lesquelles un nombre important de lycéens s'orienteront vers ces sections, ou choisiront de suivre les enseignements optionnels d' « économie et sciences sociales » qui leur seront proposés dans les autres sections de Première et Terminale.

L'enseignement économique et social remplira d'autant mieux ses diverses fonctions, dans la nouvelle classe de Seconde, qu'il continuera à y pratiquer une pédagogie active, assurant une réelle participation des élèves à la construction des savoirs et des savoir-faire qu'ils ont à acquérir. Le respect de cette règle fondamentale interdit d'assigner à son programme des ambitions excessives en fait de contenus ou de technicité, qui seraient d'ailleurs incompatibles avec les attentes et les capacités d'élèves de cet âge, comme avec le volume horaire qui lui est attribué. La prétention encyclopédique, la recherche des raffinements de conceptualisation ou de langage seraient ici particulièrement dangereuses et d'ailleurs illusoires.

En revanche, si l'établissement d'un programme à la fois réaliste et cohérent suppose donc une stricte sélection des thèmes retenus, il importe que son étude soit conduite avec un constant souci de précision et de rigueur. On se rappellera, en particulier, que l'élève ne s'est vraiment approprié une notion ou une relation abstraite que si l'on a réussi à lui donner, non seulement une connaissance suffisante des faits sur lesquels elle est fondée ou qui sont susceptibles de l'illustrer, mais une maîtrise assez familière du vocabulaire qui permet de l'exprimer et de la manier clairement et distinctement.

\*  
\*\*

La première partie du programme doit fournir déjà le moyen d'habituer les lycéens à classer et ordonner les éléments de leur savoir et de vérifier qu'ils les ont effectivement et pleinement assimilés. S'appuyant, logiquement, sur les acquis résultant de l'enseignement des collèges, cette « récapitulation » a pour but, d'abord, de « mettre en perspective » l'étude qui sera menée pendant la plus grande partie de l'année et qui, le plus souvent, se référera, comme il est naturel, au « cas » bien défini, bien spécifié de la France d'aujourd'hui. De la Sixième à la Troisième, les grandes formes d'organisation qui ont caractérisé, au cours de l'histoire, les économies et les sociétés, et les divers régimes ou les divers niveaux de développement qui existent dans le monde actuel ont été successivement présentés, au moins dans leurs lignes générales ; il ne s'agit ici que de rappeler, au besoin de préciser et surtout de clarifier, ce qui a été appris ; non pas d'y ajouter de nouveaux détails, mais de consolider et de structurer aussi nettement que possible un savoir qui risquerait, autrement, de rester émietté et flou. D'autre part, tout au long de cette étude conduite durant les quatre années du collège, des notions fondamentales pour l'intelligence des réalités économiques et sociales ont été pour le moins abordées : le moment semble bien choisi pour en dresser l'inventaire et, là encore, pour les organiser, autour d'une construction simple du « circuit économique » permettant de définir les agents économiques et de montrer les relations d'interdépendance qui s'instaurent entre eux (notamment par la voie des flux monétaires), ainsi que le rôle joué par l'Etat dans la régulation globale de leurs activités.

Il va de soi, cependant, que, nécessaire pour « cadrer » l'objet principal du programme, cette première partie ne saurait se substituer à celui-ci, et que l'on ne pourra s'y attarder plus longtemps qu'on ne doit le faire pour une sorte d'introduction générale, étoffée, mais de proportions raisonnables par rapport à l'ensemble du temps disponible. C'est, en effet, sur la seconde et sur la troisième partie du programme que portera l'essentiel du travail de l'année. Ce sont elles qui fourniront un champ d'application particulièrement favorable à l'emploi de méthodes actives, partant d'une observation directe des faits pour conduire à saisir, par une démarche inductive, les notions qui peuvent être rattachées à leur étude, non comme des a-priori, mais comme des aboutissements. C'est, par exemple, à partir d'une approche concrète du fonctionnement de l'entre-

prise (à laquelle, bien entendu, on ne prétendra pas donner le développement ni le caractère d'un enseignement spécialisé) que pourra être fixé le vocabulaire relatif à des concepts tels que : capital, investissement, coût de production, prix, valeur ajoutée, chiffre d'affaires, profit, marché, concurrence, monopole, productivité, innovation... (cette simple énumération n'ayant naturellement rien de limitatif ni de contraignant).

La quatrième partie du programme, symétrique, pour ainsi dire, de la première, et à laquelle on ne consacra pas plus qu'à celle-ci un temps excessif, porte sur quelques données macro-économiques dont il est évidemment impossible de tenter ici une étude théorique : c'est très délibérément qu'elles sont définies comme de simples « indicateurs » de l'état d'une économie nationale. Mais leur présentation semble d'autant plus intéressante que, tenant une grande place dans le discours quotidien des media, donc à la fois relativement familières pour leur public (de tout âge) et perçues par lui très confusément, elles constitueront un excellent exemple de ces « bruits » que diffusent au gré de l'actualité les moyens de communication extérieurs à l'institution scolaire et dont celle-ci, au lieu de les ignorer, doit aider les élèves à élaborer le « sens » et à peser la relativité.

Le programme d'initiation économique et sociale proposé pour la classe de Seconde vise à faire acquérir et assimiler par de jeunes lycéens un savoir adapté à leur âge, défini, mais ouvert, à la fois substantiel et organisé, en même temps que les dispositions intellectuelles nécessaires pour leur permettre, par la suite, d'enrichir ce savoir et d'en tirer parti. Son application prendra naturellement en compte les conditions réelles de l'enseignement et les problèmes, différents selon les circonstances, qui en résulteront. Il n'est pas souhaitable de sacrifier délibérément aucun des éléments qu'il comporte, et qui sont indispensables à son équilibre. Mais, dans cette classe non spécialisée, et encore éloignée des échéances qui marquent le terme des études secondaires, il est raisonnable d'envisager sans réticence les aménagements auxquels l'expérience conduira les professeurs, qu'il s'agisse de modulations accentuant ou réduisant d'une façon très souple l'effort consacré à telle ou telle question, ou de modifications affectant très librement l'ordre de progression choisi.

C'est ainsi que l'on pourra notamment, si on le juge opportun :

Substituer à l'étude liminaire, et globale, de la première partie du programme des exercices de vérification et d'élucidation des connaissances acquises, régulièrement proposés tout au long de l'année, et consolider à chaque étape ces acquisitions afin d'élaborer progressivement la notion de circuit économique ;

Inverser l'ordre de succession des seconde et troisième parties du programme ;

« Accrocher », éventuellement, à des questions d'« actualité » la présentation des divers éléments de la quatrième partie du programme.

En toute hypothèse, c'est la recherche de la plus grande efficacité pédagogique qui inspirera les solutions choisies ; mais on n'oubliera pas qu'il n'est pas d'efficacité pédagogique sans organisation construite et cohérente de l'enseignement.

### III. CLASSES DE PREMIÈRE B ET TERMINALE B

Les programmes des classes de Première B et Terminale B, où l'enseignement des sciences économiques et sociales devient caractéristique de la section et dispose d'un horaire important, doivent être considérés comme un tout.

Il s'agit, en Première, d'étudier l'économie et la société française ; en Terminale, d'élargir l'étude à celle du développement et du changement dans le monde. Progression naturelle, qu'avaient adoptée déjà les programmes de 1967-1968, et qui s'adapte heureusement à celle des programmes de géographie et d'instruction civique, avec lesquels on ne manquera pas de rechercher toujours les convergences possibles. Mais elle n'interdit pas, bien entendu, de procéder en Première, quand elles sont éclairantes, à des comparaisons du « cas » français et d'autres cas nationaux, pas plus que de reprendre, dans la première partie du programme de Terminale, des exemples français, parmi d'autres.

Le programme se présente sous la forme d'une « grille », énumérant et s'efforçant d'ordonner les principaux éléments de l'étude à conduire, les principaux « angles d'attaque » du sujet. Il comporte donc des « rubriques », plutôt que des « questions ». Fixer d'avance la liste exhaustive et la définition détaillée des contenus qu'il convient de placer sous ces rubriques relèverait d'une vaine prétention. Les choix pédagogiques que chaque professeur jugera bon de faire dans sa classe, conformément aux principes généraux que l'on a posés, ceux qui pourront être arrêtés par concertation au sein de l'établissement ou lors des regroupements, à différents niveaux, qu'il y aura lieu d'organiser, l'expérience, enfin, qui permettra de trier parmi les solutions adoptées sans contraindre à une uniformité trop pesante, tiendront ici, nécessairement, le rôle essentiel. Encore convient-il que ces choix et ces solutions ne reposent pas sur des malentendus, mais traduisent une cohérence suffisante pour que la consistance et la rigueur de l'enseignement ne puissent être contestées, et aussi pour que soient satisfaites les exigences de l'examen national qu'est le baccalauréat, et pour lequel il faudra, d'ailleurs, concevoir et formuler un type d'épreuves adapté au nouveau programme de Terminale. Il importera donc de respecter quelques règles d'interprétation, qui peuvent s'exprimer comme suit :

a) Le libellé du programme fait une large place à des institutions, à des organisations, à des mécanismes... dont l'étude ne doit céder toutefois à aucune de ces deux tentations, plus ou moins contradictoires, que pourraient être ou l'abstraction ou la technicité. Par exemple :

l'analyse structurelle de la production (programme de Première, II, 2) suppose une approche concrète des problèmes de la concentration et de la compétitivité des entreprises ; l'étude de l'échange international (ibidem, II, 5) implique évidemment une présentation de la balance des paiements et de ses composantes ; mais, d'autre part, ni la comptabilité nationale ni la comptabilité d'entreprises (ibidem, II, 1) ne sauraient faire l'objet de développements réservés à des spécialistes, car il suffit ici de faire acquérir un vocabulaire de base, précis, correctement assimilé, mais limité, et de faire comprendre les intentions qui inspirent la conception et l'emploi de ces instruments.

b) Le programme comporte, à propos des groupes sociaux et des rapports sociaux (ibidem, I, 1), des « éléments de description et d'analyse ». L'association de ces deux termes pourraient être un leitmotiv du programme tout entier. On ne saurait, en effet, se contenter d'apporter aux élèves un certain nombre de connaissances. Il faut les rendre attentifs à leur relativité : par exemple, leur montrer la portée, mais aussi les limites des méthodes de classification des groupes sociaux, de l'approche comptable, de l'analyse sectorielle de l'économie (en Première), comme la valeur opératoire, et en même temps la fragilité, ou le caractère controversé, des concepts relatifs à la croissance, au développement, à la conjoncture (en Terminale). Il faut, ici encore, leur apprendre à maîtriser un langage dont l'emploi raisonné demande de la netteté, de la précision, mais exclut une confiance trop naïve en ses propres vertus ; bannir à la fois le clair-obscur et le nominalisme. Il faut même essayer, dans la mesure du possible, de les faire accéder à un certain niveau de formalisation, de modélisation, tout en les préservant du dogmatisme. La meilleure façon d'écartier ce risque est sans doute d'identifier soigneusement, de spécifier, de situer les références théoriques sous-jacentes aux constructions et aux interprétations proposées, non pas pour se perdre dans une histoire de la pensée économique ou sociologique qui resterait, à ce niveau, inintelligible ou caricaturale, mais au moins pour rendre sensible aux lycéens la diversité des types d'explicitation que suscitent les problèmes étudiés, le caractère ouvert des débats qui en résultent, et pour leur donner de la sorte une leçon de liberté et d'activité d'esprit.

c) On devra se garder enfin d'une lecture trop « statique » du programme. Il faut au contraire donner tout son sens à la recommandation sur laquelle s'ouvre le programme de Terminale, et en étendre l'application à l'ensemble des questions abordées dans les deux classes. La nouvelle rédaction des programmes ne comporte plus, sauf, en Première, pour la France, l'indication explicite de « pays » à retenir comme « exemples caractéristiques ». Cet allègement s'explique aisément : une imbrication trop étroite, ou trop apparente, entre l'enseignement économique et social et l'enseignement de l'histoire et de la géographie pouvait se justifier lorsque le premier commençait à peine à se constituer, mais elle risquerait maintenant de perpétuer une certaine confusion dont le choix des sujets du baccalauréat a parfois porté la trace, et que l'usage, cependant, s'efforçait depuis longtemps de dissiper, en condui-

sant les professeurs à intégrer, selon des formules diverses, l'exploitation du « matériau » représenté par l'étude des « types de développement » à « l'analyse d'ensemble » de la croissance économique et du changement social. Mais il n'en reste pas moins indispensable de montrer aux élèves que l'état actuel de la France et du monde ne peut se comprendre si l'on ignore toute l'épaisseur de l'histoire qui y a conduit. Et il faut insister avec force sur la nécessité de prendre en considération cette évolution historique des économies et des sociétés « sur une longue période », comme il est expressément indiqué, car il ne suffit pas de partir du « premier choc pétrolier », ni même de la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour mesurer tout le poids dont le passé pèse toujours sur nous. Il est évident au contraire que des transformations de structure aussi décisives que la révolution industrielle (si complexe que soit le sens de cette notion) ou l'adoption dans tel ou tel pays d'un régime de type socialiste ne peuvent être négligées. On pourra, au surplus, trouver dans leur étude des points d'application bien choisis pour le travail interdisciplinaire.

#### IV. CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE (TOUTES SECTIONS, EXCEPTÉ B)

Prolongeant l'enseignement d'initiation économique et sociale donné en classe de Seconde, l'enseignement optionnel d'économie et sciences sociales offert en Première et Terminale est conçu dans le même esprit.

Portant sur des réalités dont le poids, dans la vie des hommes de ce temps, est aussi lourd qu'est grande la place des disciplines qui les étudient dans le champ de la pensée contemporaine, il doit procurer aux élèves qui désirent le suivre un complément de formation capable de faciliter leur accès à une « nouvelle citoyenneté » en même temps que d'enrichir, d'ouvrir et d'équilibrer leur culture. Il peut aussi contribuer à inspirer les choix, universitaires ou professionnels, qu'ils auront à faire après le baccalauréat.

Loin de faire double emploi avec les enseignements d'histoire et de géographie, il cherche toujours à s'appuyer sur eux, par un effort de coordination qui ne manquera pas d'améliorer leur efficacité comme la sienne.

A son horaire léger correspond un programme volontairement limité à quelques grands thèmes dont l'étude, construite et modulée par les professeurs selon les conditions concrètes de l'enseignement, suivra les méthodes de pédagogie active qui leur est familière.

Il s'agira d'apporter des connaissances moins abondantes que précises et clairement ordonnées, et surtout de développer la pratique d'une réflexion rigoureuse, appuyée sur l'utilisation correcte d'un vocabulaire bien défini et de techniques d'exploitation des documents bien assimilées.



EXTRAIT

III. Économie et gestion

1. Économie et gestion

**ECONOMIE ET GESTION**  
**(enseignement optionnel)**

**TEXTES OFFICIELS**

**Arrêté du 9 mars 1982, annexe III**

*B. O. n° spécial 5 du 24 juin 1982, p. 87*

# CLASSES DE PREMIÈRE ET TERMINALE

## Option « économie et gestion »

(Quatre heures hebdomadaires)

### PRÉAMBULE AU PROGRAMME

Le programme d'économie et gestion s'adresse aux élèves qui désirent acquérir une culture économique diversifiée et d'une bonne valeur scientifique. Il associe, en un tout intégré, une approche qualitative et humaine et une approche quantitative mettant en œuvre l'utilisation de l'outil comptable et des acquis mathématiques des élèves.

Ce programme est très détaillé. Il ne pouvait en être autrement puisqu'il s'agit :

D'une discipline nouvelle ;

D'une discipline proposée à des élèves pour lesquels elle ne constitue pas l'un des enseignements de base ;

D'une discipline optionnelle.

De la sorte, élèves, parents, enseignants et orienteurs pourront-ils se rendre compte du contenu réel de chacune des parties du programme, leur attention étant toutefois attirée sur le fait que, compte tenu de l'horaire limité accordé aux professeurs, certaines lignes de ce programme ne pourront faire l'objet que de développements très généraux.

Du point de vue structurel, le programme est construit autour de deux grands axes :

Un découpage logique apparaît entre enseignement de Première et enseignement de Terminale :

En Première est étudiée l'économie sous son aspect statique et descriptif : mesure de l'activité économique et étude des différentes fonctions ;

En Terminale est étudiée la « gestion », la maîtrise des phénomènes économiques, l'économie apparaissant sous son aspect dynamique : régulations, interdépendances, etc.

Chacune des idées ci-dessus citées est évoquée sous un double éclairage :

Celui de l'économie globale ;

Celui de l'entreprise.

## PROGRAMME

CLASSE DE PREMIÈRE A, B, S, E

### 1. Analyse de l'économie nationale : observation et mesure

#### 1.1 L'ANALYSE D'ENSEMBLE : LE MODÈLE COMPTABILITÉ NATIONALE

*Identification des secteurs et des opérations*

Unités de secteurs institutionnels.

Comptes d'agents et comptes d'opérations.

*Identification des interdépendances  
et cohérence des observations*

Tableaux de synthèse simplifiés.

Mesure des relations structurelles.

*Mise en évidence des résultats de l'activité économique*

Les agrégats.

*Analyse critique de la comptabilité nationale*

Relativité des notions.

Prise en compte des facteurs humains et sociaux.

#### 1.2. L'ÉCONOMIE NON MARCHANDE

*Rôle économique des administrations*

*Budget de l'Etat et budget social*

#### 1.3. LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

*Les divers types de flux d'échange*

Flux physiques de biens et services.

Flux de capitaux.

Autres flux : humains, culturels, etc.

*La mesure et la mise en évidence des flux*

Balance commerciale.

Balance des paiements.

## **2. Analyse de l'activité de l'entreprise : la comptabilité d'entreprise**

### **2.1. OBSERVATION ET MESURE DU PATRIMOINE**

Le bilan : première approche.

### **2.2. LES FLUX ET LEUR COMPTABILISATION**

*Divers types de flux*

*Comptes de gestion ; comptes de bilan*

*Divers types de classification des charges et des produits*

Par nature ;

Par fonction.

### **2.3. LE RÉSULTAT**

### **2.4. LE BILAN : DEUXIÈME APPROCHE**

*Présentation plus approfondie*

*Etude structurelle*

*Evocation de quelques documents de synthèse annexés au bilan*

### **2.5. ÉLARGISSEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE**

*Statistiques économiques*

*Indicateurs sociaux*

## **3. Les fonctions économiques de base**

### **3.1. LA CONSOMMATION**

*La fonction de consommation*

Propension à consommer.

Elasticités prix et revenus.

Influence des facteurs psychosociologiques :

Effet de cliquet et de démonstration ;

Effet d'appréciation du revenu permanent.

*La consommation vue sous l'angle de l'entreprise*

Détection des besoins, connaissance du marché, esprit mercatique.

Action de l'entreprise sur le marché : modes d'action commerciale.

Analyse statistique des ventes :

Analyse linéaire sur le paramètre temps et sur d'autres paramètres  
(sans recours à la méthode des moindres carrés) ;

Mise en évidence des tendances, à long terme et saisonnières.

### 3.2. LA PRODUCTION

#### *La fonction de production*

Les facteurs de production et leur combinaison.

Productivité globale et productivité des facteurs.

Rendements décroissants et économies d'échelle.

#### *Les conditions économiques de la production dans l'entreprise*

Les coûts de production et de revient :

Complets ou partiels ;

Si partiels, variables ou marginaux ;

Constatés ou préétablis.

L'organisation du travail et son évolution. Effets de l'informatisation.

Détermination et analyse des résultats du couple production-ventes :

Résultat et soldes intermédiaires de gestion : marges, valeur ajoutée... ;

Seuil de rentabilité ;

Cycles de production, de vente, de trésorerie.

### 3.3. L'INVESTISSEMENT

#### *L'investissement en général*

Divers investissements : investissement net, induit.

Investissement, revenu et épargne.

Effets de l'investissement :

Effet multiplicateur ;

Effet accélérateur.

#### *L'investissement dans l'entreprise*

Investissements non amortissables, investissements amortissables : amortissement.

Extension du concept investissement dans les domaines de la recherche, de la formation, etc.

### 3.4. LE FINANCEMENT

#### *Le financement de l'économie nationale*

La monnaie :

Divers types ;

Diverses fonctions ;

La masse monétaire.

Le crédit et ses institutions ; le taux d'intérêt.

Marché monétaire, marché financier.

#### *Le financement dans l'entreprise*

Besoins et ressources de financement.

Concepts divers relatifs au financement :  
Capacité d'autofinancement ;  
Tableau de financement ;  
Besoins en fonds de roulement ;  
Fonds de roulement ;  
Fonds de roulement normatif.

### 3.5. LA RÉPARTITION

*Revenus salariaux et autres types de revenus*

*Influence du comportement des groupes*

Développement des organisations professionnelles et syndicales.

*La fixation des salaires et la répartition  
de la valeur ajoutée dans l'entreprise*

## CLASSE TERMINALE A, B, C, D, E

### 1. L'entreprise et sa gestion

#### 1.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA FONCTION DE DIRECTION ET LA GESTION PRÉVISIONNELLE

*La fonction de direction*

Les modes de direction.

Diverses structures ; organigrammes.

*La gestion prévisionnelle*

#### 1.2. LES PRÉVISIONS

*Divers aspects et divers niveaux des prévisions*

Objectifs, stratégies, plans, budgets.

*Méthodes de prévisions*

Applications de la statistique descriptive.

Applications du calcul des probabilités.

*Typologie des prévisions*

Selon le terme : prévisions à long et à court terme.

Selon le type d'avenir concerné : prévisions en avenir certain, aléatoire ou incertain.

### 1.3. LES DÉCISIONS

#### *Les décisions en hypothèse d'avenir certain*

Applications au domaine de la gestion des stocks : méthode de Wilson.

Applications au domaine de la production sous contraintes : éléments de programmation linéaire avec solution calculée et/ou solution graphique.

Applications au domaine de l'investissement : utilisation des concepts de valeur actualisée nette et de taux interne de rentabilité.

Applications aux domaines de la distribution : modèles simples de mercatique.

#### *Les décisions en hypothèse d'avenir aléatoire*

Grâce à un critère ne tenant pas compte du facteur risque : critère de l'espérance mathématique :

Applications au calcul du seuil de rentabilité dans l'hypothèse de demande aléatoire ;

Applications au calcul de l'optimisation d'un coût ou d'un résultat aléatoire (exemple : coût du stockage avec demande aléatoire).

Grâce à un critère tenant compte, en sus, du facteur risque : analyse espérance-variance :

Applications dans les domaines ci-dessus évoqués ;

Applications dans le domaine de l'investissement (cas des capacités d'autofinancement brutes aléatoires).

#### *Les décisions en hypothèse d'avenir incertain*

Etude de divers critères : critère de Laplace, critère de Wald, critère de Hurwicz.

Analyse critique de chacun de ces critères.

### 1.4. L'ENTREPRISE EN ÉVOLUTION

#### *Les mutations économiques*

Changements d'échelle et diversification.

Concentrations.

Internationalisation des entreprises.

Avenir des P. M. E.

Optimum de dimension.

#### *Les mutations sociologiques et institutionnelles*

Place et représentation du travailleur dans l'entreprise.

Formes de participation.

Responsabilité sociale de l'entreprise.

## 2. L'économie nationale et sa régulation

### 2.1. LES MODES DE RÉGULATION

#### *Régulation spontanée par le marché*

Ajustement de l'offre et de la demande et formation des prix.  
Critiques des hypothèses.

#### *Régulation par l'Etat*

Instruments de l'information et de la prévision :  
La comptabilité nationale ;  
Les modèles économiques : aperçu descriptif.  
Conditions et limites de la politique économique :  
Politique monétaire ;  
Politique budgétaire ;  
Planification et action sur les structures.

### 2.2. LES TENTATIVES DE MAITRISE DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DANS DIVERS DOMAINES

Emploi.  
Inflation.  
Croissance.

## 3. Diversité et interdépendance des économies nationales

### 3.1. DIVERSITÉ DES ÉCONOMIES

#### *Economies développées*

Capitalistes.  
Socialistes.

#### *Economies en voie de développement*

Critères du sous-développement.  
Politiques de développement.

### 3.2. INTERDÉPENDANCE DES ÉCONOMIES

#### *Les inégalités internationales*

*Concurrence et solidarité des économies nationales*

*Les formes de la coopération internationale*

FABRÈGUE, SAINT-YRIEIX - LIMOGES

N° imprimeur 6925-2-84

Dépôt légal février 1984

# LE RÉSEAU DU CNDP

CRDP (ex. POITIERS) — Cddp (ex. Metz) — Cldp (ex. Brest).

## NANCY-METZ

99, rue de Metz, 54000 Nancy  
Tél. : (8) 335-07-79

## Bar-le-Duc

École normale mixte,  
55000 Bar-le-Duc  
Tél. : (29) 45-32-73

## Épinal

Rue de l'École normale,  
88025 Épinal Cedex  
Tél. : (29) 34-22-36

## Metz

Ile du Saulcy,  
BP 66, 57003 Metz Cedex  
Tél. : (8) 732-43-14

## NANTES

Chemin de l'Herbergement,  
BP 1001, 44036 Nantes Cedex  
Tél. : (40) 74-85-19

## Angers

14, rue de la Juiverie, 49000 Angers  
Tél. : (41) 66-91-31

## Laval

25, rue de Maillarde, 53000 Laval  
Tél. : (43) 53-56-08

## Le Mans

31, rue des Maillets, 72000 Le Mans  
Tél. : (43) 81-43-70

## NICE

117, rue de France,  
BP 2219, 06002 Nice Cedex  
Tél. : (93) 40-50-63

## Toulon

École Dutasta,  
boulevard Dutasta, 83000 Toulon  
Tél. : (94) 46-41-40

## ORLÉANS-TOURS

55, rue Notre-Dame-de-la-Récouvrance,  
BP 2219, 45012 Orléans Cedex  
Tél. : (38) 62-23-90

## Blois

39, rue des Écoles,  
41000 Blois  
Tél. : (54) 78-04-34

## Bourges

9, rue Édouard-Branly, 18000 Bourges  
Tél. : (48) 24-54-91

## Chartres

1, rue du 14-Juillet 28000 Chartres  
Tél. : (37) 35-69-88

## Chateauroux

1, boulevard Saint-Denis,  
36000 Chateauroux  
Tél. : (54) 22-24-24

## Tours

1, rue Gutenberg, 37000 Tours  
Tél. : (47) 05-42-94

## PARIS

37-39, rue Jacob, 75270 Paris Cedex 06  
Tél. : (1) 260-37-01

Librairie du CRDP,

13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06.  
Tél. : (1) 634-54-80

CNDP distribution,

29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.  
Tél. : (1) 329-21-64

## POITIERS

6, rue Sainte-Catherine,  
86034 Poitiers Cedex  
Tél. : (49) 88-11-70

## Angoulême

23, rue Fontaine-du-Lizier,  
BP 347, 16008 Angoulême Cedex  
Tél. : (45) 92-16-60

## La Rochelle

Rue de Jéricho prolongée,  
17028 La Rochelle Cedex  
Tél. : (46) 34-13-82

## Niort

4, rue Camille-Desmoulins,  
79009 Niort Cedex  
Tél. : (49) 79-42-65

## REIMS

47, rue Simon, BP 387,  
51063 Reims Cedex  
Tél. : (26) 85-66-63

## Châlons-sur-Marne

École Henri-Dunant, rue Calmette,  
51000 Châlons-sur-Marne  
Tél. : (26) 64-52-96

## Charleville-Mézières

18, rue Voltaire,  
BP 427, 08109 Charleville-Mézières  
Tél. : (24) 57-51-58

## Chaumont

20, rue Haeusler, 52000 Chaumont  
Tél. : (25) 03-12-85

## Troyes

Adresse postale :  
Inspection académique de l'Aube,  
services pédagogiques,  
30, rue Mitantier, 10025 Troyes Cedex

Implantation : École Michelet,

10, rue Saint-Martin-ès-Aires,  
10000 Troyes.  
Tél. : (25) 80-56-15

## RENNES

92, rue d'Antrain,  
BP 158, 35003 Rennes Cedex  
Tél. : (99) 36-05-76

## Quimper

26, place de La-Tour-d'Auvergne,  
29000 Quimper  
Tél. : (98) 55-31-04

## Saint-Brieuc

30, rue Brizeux, 22000 Saint-Brieuc  
Tél. : (96) 61-90-31

## Vannes

6, avenue de Lattre-de-Tassigny,  
BP 1110, 56008 Vannes Cedex  
Tél. : (97) 63-21-37

## Brest

Ancienne école Algésiras,  
16, avenue Clémenceau,  
29283 Brest Cedex  
Tél. : (98) 80-42-11

## ROUEN

Adresse postale : 3038 X,  
76041 Rouen Cedex  
Implantation : 2, rue du Docteur-Fleury,  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : (35) 74-16-85

## Évreux

43, rue Saint-Germain, 27000 Évreux  
Tél. : (32) 39-00-91

## Rouen

(CDDP de la Seine-Maritime),  
2, rue du Docteur-Fleury,  
76130 Mont-Saint-Aignan  
Tél. : (35) 74-16-85

## STRASBOURG

23, rue du Maréchal-Juin,  
BP 279-R7, 67007 Strasbourg Cedex  
Tél. : (88) 61-49-94

## Colmar

École normale, 12, rue Messimy,  
68025 Colmar  
Tél. : (89) 23-30-51

## TOULOUSE

3, rue Roquelaine,  
31069 Toulouse Cedex  
Tél. : (61) 62-54-54

## Albi

97, boulevard Soult, 81013 Albi Cedex  
Tél. : (63) 54-26-97

## Auch

Centre administratif,  
rue Boissy-d'Anglas, 32007 Auch Cedex  
Tél. : (62) 05-24-89

## Cahors

48, rue Montaudé, 46010 Cahors Cedex  
Tél. : (65) 35-16-87

## Foix

31 bis, avenue du Général-de-Gaule,  
09008 Foix Cedex  
Tél. : (61) 65-08-48

## Montauban

65, avenue de Beausoleil,  
BP 751, 82013 Montauban Cedex  
Tél. : (63) 03-51-18

## Rodez

1, boulevard François-Fabié,  
12000 Rodez  
Tél. : (65) 68-13-53

## Tarbes

5, rue Georges-Magnoac,  
BP 205, 65013 Tarbes Cedex  
Tél. : (62) 93-07-18

## VERSAILLES

41, avenue du Roule,  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Tél. : (1) 745-53-53

## Évry

110, Agora, B.P. 163,  
91006 Évry Cedex  
Tél. : (6) 078-30-90

## Neuilly-sur-Seine

41, avenue du Roule,  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Tél. : (1) 745-53-53

**CNDP**

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Brochure n° 6022

